



ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC AYLMER

C.P. 5015, Disraeli Qc G0N 1E0

Courriel : arla@lacaylmer.org

Communiqué reçu le mercredi 23 juillet de :

La Direction de santé publique de l'Estrie

Service de la protection de la santé publique, secteur santé environnementale

Dermatite du baigneur

Chaque année, de nombreuses personnes profitent de la saison chaude pour pratiquer des activités sur les différents plans d'eau. Cependant, l'apparition de boutons provoquant des démangeaisons importantes vient parfois gâcher le plaisir des vacanciers lors de la baignade. Voici donc quelques informations sur ce qu'on appelle la dermatite du baigneur et les mesures à adopter.

Qu'est-ce que la dermatite du baigneur ?

La dermatite du baigneur est une affection cutanée causée par de petites larves. On appelle ces larves des cercaires. La présence de cercaires dans les eaux de baignade provient d'oiseaux aquatiques porteurs du parasite.

Lors de la baignade, des cercaires présents dans l'eau se collent à la peau jusqu'au moment où le baigneur sort de l'eau. Sous l'action du soleil, la peau s'assèche et les cercaires piquent la peau pour y pénétrer. Elles y meurent ensuite rapidement.

Comment attrape-t-on la dermatite du baigneur ?

1. La présence de cercaires dans l'eau de baignade provient d'oiseaux aquatiques (ex. canards) porteurs du parasite.
2. Le tout débute avec les excréments des oiseaux qui entraînent la contamination des escargots en bordure du rivage.
3. À partir des escargots, des cercaires sont libérées et retournent contaminer les oiseaux aquatiques.
4. Malheureusement, les cercaires ne font pas la différence entre les oiseaux et les baigneurs. C'est ainsi que les baigneurs se font piquer accidentellement.

Quels sont les effets sur la santé ?

- Peu de temps après la baignade, de petites plaques rouges apparaîtront sur la peau de ceux qui en sont atteints.
- Ces plaques peuvent toucher toutes les parties non couvertes du corps qui ont été en contact avec l'eau.
- Rapidement, les plaques rouges se gonflent pour ressembler à des piqûres d'insectes qui peuvent atteindre la taille d'un dix sous.
- Des démangeaisons plus intenses apparaîtront ensuite, et peuvent durer plus de dix jours. Elles disparaissent généralement en une ou deux semaines.

- Une infection mineure de la peau peut se produire.
- Malgré les désagréments qu'elle provoque, la dermatite du baigneur ne représente pas un problème de santé important.

Comment prévenir la dermatite du baigneur ?

- Appliquez une épaisse couche d'écran solaire sur la peau.
- Réduisez à quelques minutes le temps que vous passez dans l'eau.
- Nagez en eau plus profonde si possible.
- Évitez de laisser les enfants patauger au bord de l'eau.
- En sortant de l'eau, asséchez votre peau en la frottant vigoureusement avec une serviette. Il faut en effet éviter de laisser la peau s'assécher au soleil ou à l'air libre.
- Changez de vêtements dès que la baignade est terminée.
- Informez les autres baigneurs si vous êtes affectés par la dermatite.
- Évitez de nourrir les oiseaux aquatiques.

Comment soigner la dermatite du baigneur ?

- Il faut d'abord éviter de se gratter car cela pourrait provoquer une infection de la peau.
- Pour soulager l'inconfort, l'utilisation d'une crème ou d'une lotion contre les démangeaisons, telle la calamine, est recommandée.
- Si les démangeaisons persistent après plusieurs jours ou si l'état de santé inquiète, vous pouvez consulter le service Info-Santé au 811 ou consulter un médecin.

Comment peut-on prévenir l'apparition de cercaires dans l'eau ?

Certaines municipalités au Québec et ailleurs dans le monde ont entrepris des actions pour réduire la présence de cercaires. La première action à poser est **d'éviter de nourrir les canards**. En évitant de les nourrir, les canards seront moins enclins à rester au même endroit.

Que faire si vous avez été atteint par la dermatite du baigneur ?

Si vous ou un de vos proches êtes atteint par la dermatite du baigneur, **informez votre municipalité** ou le **responsable de la plage** s'il y a lieu, de cette situation afin de mieux cibler les zones à risque et évaluer les actions à prendre.

Autres choses à savoir...

- La dermatite du baigneur ne se transmet pas d'une personne à une autre.
- Il n'y a aucun lien entre la dermatite du baigneur et le degré de pollution de l'eau.

Source : - Direction de santé publique de l'Estrie
- Dépliant « Attention ! Quand la dermatite du baigneur apparaît... », Ministère de la Santé et des Services Sociaux, www.msss.gouv.qc.ca